



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 088-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.110

Déposée le : 14.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kullmann (Thun, UDF) (porte-parole)
Rashiti (Gerolfingen, UDC)
Müller (Orvin, UDC)
Ryser (Seftigen, PVL)
Kohli (Wabern, Le Centre)
Reinhard (Thun, PLR)
Amstutz (Sigriswil, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Stratégie bitcoin du canton I : impôts et taxes

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les conditions permettant aux personnes physiques et morales de s'acquitter des impôts et taxes en bitcoins.

Développement :

La présente intervention fait partie d'une série d'interventions déposées par le « Groupe parlementaire Bitcoin », qui se compose de membres de différents partis. Ces interventions visent à ce que le canton de Berne s'oriente suffisamment tôt vers l'avenir au vu des grands changements qui affectent le monde financier, en particulier en matière de numérisation. Nous nous attendons à ce que le bitcoin occupe un rôle central dans le système financier de demain et estimons qu'il y aurait un grand avantage à ce que le canton de Berne adopte une stratégie innovante en matière de bitcoin, afin de devenir un site attrayant pour les entreprises actives dans ce domaine.

Étant limité à 21 millions d'unités divisibles, le bitcoin représente la découverte de la rareté numérique. Cette garantie de rareté fait du bitcoin une option très intéressante pour un nombre toujours plus important de personnes qui cherchent à se prémunir contre l'augmentation de la masse monétaire. Le réseau Bitcoin est décentralisé et fonctionne selon des règles définies bien connues, ce qui le préserve des manipulations d'acteurs influents. En résumé : le bitcoin est une monnaie rare, décentralisée et électronique.

La Suisse est depuis de nombreuses années l'une des places financières les plus importantes du monde. Cette notoriété est mise au défi dans de nombreux domaines de la vie par les conséquences de la numérisation. Il est important que la Suisse, et idéalement le canton de Berne, anticipent cette évolution suffisamment tôt.

Depuis 2021, il est possible dans le canton de Zoug de payer ses impôts en bitcoins. Depuis la fin de 2023, c'est également le cas dans la ville de Lugano, qui entend devenir une métropole européenne du bitcoin. Le fait de pouvoir s'acquitter des impôts et des taxes en bitcoins favorise l'économie circulaire du bitcoin. Les citoyennes et les citoyens ont ainsi davantage d'occasions de se préparer plus rapidement aux changements à venir. Les paiements en bitcoins sur le réseau Lightning étant extrêmement bon marché, de nombreuses entreprises auraient avantage à pouvoir recevoir des paiements en bitcoins (désormais il existe des solutions permettant un change immédiat en CHF si une entreprise ne souhaite pas inscrire de bitcoins dans son bilan). Accepter des paiements via le réseau Bitcoin donne la possibilité aux entreprises de conserver une plus grande part de leur marge bénéficiaire, car elles ont moins de frais à payer aux fournisseurs de cartes de crédit ou aux prestataires de services financiers comme Twint.

Si le canton de Berne crée la possibilité de payer les impôts et les taxes en bitcoins, il adresse un signal clair aux entreprises innovantes sur son positionnement en la matière. Précisément en raison de la charge d'impôts élevée, le canton de Berne a tout intérêt à ne pas négliger ces pistes faciles d'accès.

Destinataire
– Grand Conseil